

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024 – 15H15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier février, à quinze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-six janvier deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset

Étaient absents excusés (3) : Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- Données financières préparatoires aux votes des budgets communaux 2024 (DSC et FPIC)
- Vendée Territoire Connecté – Centrale d'achat d'objets connecté LoRa
- Schéma local d'accès des services au public – Information des agents communaux
- Animation du tissu économique
- Activation du service d'accueil des salariés du territoire
- Adhésion à l'association des aérodromes français
- UPAD – Montaigu-Vendée
- Compétence de la police de publicité extérieure
- Entrée dans le dispositif de la loi SRU
- Evolution du programme des aides à l'habitat
- Assainissement EU et GEPU – Bilan des investissements 2023 et proposition d'investissements 2024
- Nouvelle organisation du service clientèle de Vendée Eau
- Programmation d'aménagements cyclables sur 2024-2025

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- DEL20240201_01 Demandes de subventions d'investissements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024
- DEL20240201_02 Recours au personnel contractuel
- DEL20240201_03 Cession à la société Bonnet Menuiserie Charpente – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée
- DEL20240201_04 Attribution d'une subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – LE GUI DES PEUPLIERS – Montaigu-Vendée
- DEL20240201_05 Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eaux usées – ZA La Vigne Rouge – L'Herbergement
- DEL20240201_06 Organisation d'un événement valorisant les entreprises de production du territoire et leur savoir-faire
- DEL20240201_07 Avenant à la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire 2021-2024 – Contrats de prestation « Programme d'actions 2023-2024 »
- DEL20240201_08 Attribution des aides BAFA
- DEL20240201_09 Avant-Projets Définitifs (APD) et demandes de subventions pour les projets de réaménagement des pôles santé de Rocheservière et Montréverd
- DEL20240201_10 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- DEL20240201_11 Règlements des box vélos individuels et collectifs
- DEL20240201_12 Convention avec le SyDEV pour l'accompagnement à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DEL20240201_01 – Demandes de subventions d'investissements au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Daniel Rousseau informe l'assemblée que dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il est proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024.

La rénovation énergétique de la piscine intercommunale de la Bretonnière s'inscrit dans la thématique Transition écologique du CRTE. A la demande de la Préfecture en 2023, le projet a été découpé par phases annuelles.

Une première phase de travaux a été retenue au titre de la DETR 2023, avec une subvention de 28 445,18 € pour des dépenses éligibles de 104 084,70 €.

Une deuxième phase de travaux est proposée pour 2024, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Travaux Amélioration énergétique	45 000 €	42%	DETR ou DSIL 2024	64 200 €	60%
Travaux Amélioration cycle de l'eau	62 000 €	58%	<i>Ss-total subventions sollicitées</i>	64 200 €	60%
			Autofinancement	42 800 €	40 %
TOTAL DEPENSES	107 000 €	100%	TOTAL RECETTES	107 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu environnemental important du projet, il sera proposé de solliciter une subvention de 64 200 €, soit 60% du coût du projet.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la rénovation thermique et énergétique de la piscine intercommunale de La Bretonnière pour un montant de 64 200 € et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes formalités requises par ces demandes de subventions.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DEL20240201_02 – Recours au personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date
FILIERE ANIMATION				
Direction de la jeunesse	Accroissement temporaire d'activité Art. L. 332-23-1°	<u>2 postes</u> Adjoints d'animation (Cat. C) Temps complet	1 mois	12/02/2024
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction RH	Accroissement temporaire d'activité Art. L. 332-23-1°	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi Rédacteur (Cat. B), ou Attaché (Cat. A) Temps complet	1 an	01/03/2024
Direction Finances	Accroissement temporaire d'activité Art. L. 332-23-1°	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi Rédacteur (Cat. B), ou Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	6 mois	01/03/2024
Direction générale	Prorogation contrat de projet Art. L. 332-24 Temps complet	<u>1 poste</u> Attaché (Cat. A) Temps complet	3 ans	01/04/2024

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés ; à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné ; à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20240201_03 – Cession à la société Bonnet Menuiserie Charpente – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société Bonnet Menuiserie Charpente, représentée par Monsieur Olivier BONNET, s'est portée acquéreur d'un terrain à bâtir, situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord, cadastré 217 section YA numéros 432p et 438p d'une contenance totale d'environ 00ha 41a 45ca afin de poursuivre le développement de la société.

Le bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société Bonnet Menuiserie Charpente au prix de 20,00 € HT le m².

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société Bonnet Menuiserie Charpente, représentée par Monsieur Olivier BONNET, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, 388 Rue de la Signeauderie, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord, cadastré 217 section YA numéros 432p et 438p d'une contenance totale d'environ 00ha 41a 45ca afin de poursuivre le développement de la société ; cède cette parcelle au prix de 20,00 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu6,5000 € le m²
- Prix de vente HT20,0000 € le m²
- Marge HT13,5000 € le m²
- TVA sur marge2,7000 € le m²
- Marge TTC16,2000 € le m²
- Soit un prix de vente TTC22,7000 € le m²

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur et qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

DEL20240201_04 – Attribution d'une subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – LE GUI DES PEUPLIERS – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que Monsieur Gautun représentant l'entreprise LE GUI DES PEUPLIERS, sollicite la Communauté d'agglomération pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce pour financer les travaux de rénovation du bar restaurant LE GUI DES PEUPLIERS situé sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Monsieur Gautun projette de céder son établissement à ses deux enfants qui souhaitent renouveler l'image de l'établissement pour élargir leur clientèle et développer leur activité.

Une enveloppe de 50 000 € de travaux sera consacrée à la modernisation de la salle de restaurant et du bar ainsi qu'à la rénovation de la cuisine et du système de chauffage.

La subvention sera conditionnée à un accompagnement des gérants par une chambre consulaire ou un prestataire sur le volet de l'expérience client ou du développement du commerce

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, attribue une aide directe au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce à l'entreprise LE GUI DES PEUPLIERS, représentée par Monsieur Gérard Gautun ou à toute personne morale venant à s'y substituer, d'un montant de 8 521 € sous condition de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DEL20240201_05 – Constitution d’une servitude de passage en tréfonds d’une canalisation d’eaux usées – ZA La Vigne Rouge – L’Herbergement

Eric Hervouet informe l’assemblée qu’il est nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d’une canalisation d’eaux usées de la zone d’activité La Vigne Rouge située à L’Herbergement (85260). Cette canalisation grève la parcelle cadastrée section ZX numéro 101 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération au profit de la parcelle cadastrée section ZX numéro 103 appartenant à la société dénommée SCI ELEN dont le siège social est situé à L’Herbergement (85260), 22 Rue de la Vigne Rouge.

Il est précisé à l’assemblée que les travaux d’établissement de ce passage de canalisations sont actuellement réalisés.

Le Bureau d’agglomération, à l’unanimité, décide de constituer une servitude en tréfonds pour le passage d’une canalisation d’eaux usées grevant la parcelle située à L’Herbergement (85260), Zone d’activités La Vigne Rouge et cadastrée section ZX numéro 101 propriété de Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération au profit de la parcelle située à L’Herbergement (85260), cadastrée section ZX numéro 103 appartenant à la société dénommée SCI ELEN dont le siège social est situé à L’Herbergement (85260), 22 Rue de la Vigne Rouge ; dit que tous les travaux d’entretien, de réparation et de remplacement éventuel de la canalisation, des câbles, gaines techniques, compteurs, tabourets, et ouvrages nécessaires à l’exercice de la présente servitude seront à la charge du propriétaire du fonds dominant ; dit que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés aux fonds servant par suite d’une mauvaise confection ou d’un défaut d’entretien de la canalisation, des câbles, gaines techniques, compteurs, tabourets et ouvrages nécessaires à la viabilité du fonds dominant et à l’exercice de la présente servitude, devront être réparés et indemnisés par le propriétaire du fonds dominant ; dit que cette constitution de servitude sera consentie sans indemnité ; dit que les frais d’acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par le propriétaire du fonds dominant ; autorise Monsieur le Président à signer l’acte constatant cette création de servitudes.

DEL20240201_06 – Organisation d’un évènement valorisant les entreprises de production du territoire et leur savoir-faire

Eric Hervouet informe l’assemblée que dans le cadre de la stratégie d’attractivité et afin de faciliter le recrutement des entreprises du territoire, Terres de Montaigu a travaillé avec les membres de Mon Réseau RH à un évènement valorisant les entreprises du territoire et leur savoir-faire. Cet évènement prendra la forme de visites d’entreprises qui se dérouleront du 19 au 27 octobre 2024 dans la cadre des journées régionales de la visite d’entreprises.

La promesse de cet évènement est de valoriser les savoir-faire locaux et les entreprises de production en permettant la visite immersive de ces lieux non ouverts habituellement au public. Les visiteurs pourront s’inscrire gratuitement auprès de l’office de tourisme ou depuis un mini-site web dédié.

Cet évènement sera ouvert aux entreprises de production situées sur le territoire. Lors de leur inscription, une contrepartie financière à hauteur de 500 € sera demandée à chaque entreprise pour participer à la communication et à l’ingénierie de l’évènement (coordination de l’évènement et gestion des réservations).

Dans le cadre de cet évènement, Terres de Montaigu met en place un partenariat avec l’association Révelons nos pépites qui organisera des défis en entreprises.

Le Bureau d’agglomération, à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à demander une subvention de 10 000 € auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre des fonds EFOP ; autorise l’attribution d’une subvention à l’association REVELONS NOS PEPITES d’un montant de 3 000 € ; autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

AGRICULTURE

Rapporteur : Jean-Michel BREGEON, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation

DEL20240201_07 – Avenant à la convention cadre avec la Chambre d’Agriculture des Pays de la Loire 2021-2024 – Contrats de prestation « Programme d’actions 2023-2024 »

Jean-Michel Brégeon informe l’assemblée que dans le cadre de la convention de partenariat qui lie Terres de Montaigu à la Chambre d’Agriculture des Pays-de-la-Loire pour la période 2021-2024, un avenant au contrat de prestation « Programme d’actions 2023-2024 » est proposé pour ajouter une prestation supplémentaire concernant l’organisation de 10 visites de fermes pour les scolaires en 2024.

Ces visites sont incluses dans les parcours éducatifs et permettent aux élèves de 20 classes de CM1-CM2 réparties sur tout le territoire de découvrir l'origine des aliments, les différentes activités menées dans une exploitation, le métier d'agriculteur...et de leur faire connaître et de valoriser l'importance du secteur agricole dans le tissu économique local.

Le montant de ce contrat s'élève à 5 391,36 euros TTC.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide le contenu de l'avenant à la convention cadre entre Terres de Montaigu et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire 2021-2024 - Contrats de prestation « Programme d'actions 2023-2024 » et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20240201_08 – Attribution des aides BAFA

Bernard Dabreteau rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 6 février 2023, a adopté le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il expose que trois jeunes sollicitent l'aide de 150 € et précise qu'ils correspondent aux critères établis dans le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA :

Nom prénom	Domicile	Date de naissance	Lieu du stage	Lieu de travail
LEBRASSEUR Camille	Montaigu-Vendée	08/08/2006	FR Saint-Georges-de-Montaigu	FR Saint-Georges-de-Montaigu
MELLIER Lili Rose	Montréverd	29/03/2006	Actimômes L'Herbergement	Actimômes L'Herbergement
PIFFETEAU Manon	Montaigu-Vendée	18/12/2006	Pitchounes et Cie Boufféré	Pitchounes et Cie Boufféré

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, décide de mettre en paiement les trois aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

SANTE

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

DEL20240201_09 – Avant-Projets Définitifs (APD) et demandes de subventions pour les projets de réaménagement des pôles santé de Rocheservière et Montréverd

Claude Durand informe l'assemblée des projets de réaménagement des pôles santé de Rocheservière et de Montréverd. Ceux-ci font écho aux besoins identifiés par l'observatoire santé et permettront de rendre plus attractifs les locaux, afin de faciliter l'installation de professionnels du 1^{er} recours, dont des médecins.

Terres de Montaigu est le maître d'œuvre de l'opération. Un bureau d'études fluides (SLVI, 18 bis avenue de la Vertonne, 44120 VERTOU) a été sollicité en appui et dont les honoraires sont inclus dans les budgets prévisionnels des deux projets. Les travaux feront l'objet d'une seule consultation des entreprises, commune aux deux projets de réaménagement.

Monsieur le Vice-président présente les Avant-Projets Définitifs des réaménagements des pôles santé de Rocheservière et de Montréverd :

- Rocheservière :
 - o Création d'une salle de réunion de 24,25 m² au rez-de-chaussée du bâtiment principal ;
 - o Réaménagement de 5 cellules de consultations de 125,86 m² dans l'ancien bâtiment utilisé par les kinésithérapeutes.
- Montréverd :
 - o Réaménagement de 144,18 m² par la création de 2 cabinets médicaux, l'ajout d'1 secrétariat, l'agrandissement d'un des deux cabinets infirmiers et la réduction du cabinet d'ostéopathie.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux établis à l'APD est de :

MSP ROCHESERVIERE – APD 10/01/2024					
Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Travaux bâtiments	97 780 €	75,8%	Département – Aides MSP	20 000 €	15,5%
Prestataires	8 120 €	6,3%	Région – Aides MSP	32 250 €	25,0%
Frais divers et aléas	23 100 €	17,9%	DETR	50 000 €	38,8%
			<i>Ss-t. subventions sollicitées</i>	102 950 €	79,3%
			Autofinancement	26 750 €	20,7%
TOTAL DEPENSES	129 000 €	100%	TOTAL RECETTES	129 000 €	100%

MSP MONTREVERD – APD 10/01/2024					
Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Travaux bâtiments	175 500 €	67,5%	Département – Aides MSP	40 000 €	15,4%
Prestataires	8 720 €	3,4%	Région – Aides MSP	50 000 €	19,2%
Frais divers et aléas	75 780 €	29,1%	DETR	118 000 €	45,4%
			<i>Ss-t. subventions sollicitées</i>	208 000 €	80%
			Autofinancement	52 000 €	20%
TOTAL DEPENSES	260 000 €	100%	TOTAL RECETTES	260 000 €	100%

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour le réaménagement du pôle santé de Rocheservière ; valide l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour le réaménagement du pôle santé de Montréverd ; valide le budget global présenté ; rappelle que les dépenses correspondantes seront engagées au chapitre 23 Immobilisations en cours at à l'article 2313 Constructions ; autorise le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire ; autorise le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ; autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs, pour le projet de réaménagement du pôle santé de Rocheservière, telles que le Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'Aide aux maisons de santé pluriprofessionnelles à hauteur de 20 000 € ; la Région Pays de la Loire au titre de l'Aide régionale en faveur des maisons de santé pluriprofessionnelles à hauteur de 32 250 € ; l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 à hauteur de 50 000 € ; autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs, pour le projet de réaménagement du pôle santé de Montréverd, telles que le Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'Aide aux maisons de santé pluriprofessionnelles à hauteur de 40 000 € ; la Région Pays de la Loire au titre de l'Aide régionale en faveur des maisons de santé pluriprofessionnelles à hauteur de 50 000 € ; l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 à hauteur de 118 000 € ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20240201_10 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Damien Grasset rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire, le 16 novembre 2020, a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades ; par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 a validé les règlements pour l'OPAH et la PTRE.

Il rappelle également que, le Conseil d'agglomération le 12 décembre 2022, a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE.

A ce jour, 1 219 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 16 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 30 novembre 2023.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT824	BOURGET Manon	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des murs intérieurs et des combles, menuiseries, VMC, Poêle à bois	44 527,93 €	2 350,00 €
PT825	FRANCHI Caroline	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des plafonds rampants, menuiseries, VMC, chaudière à granulés	36 662,57 €	5 000,00 €
PT826	JAUD Vincent	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC, isolation des combles	18 821,80 €	2 000,00 €
PT827	COUTURIER Valentin	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles et des murs intérieurs, PAC, VMC, radiateurs	37 007,62 €	3 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 12 350,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA039	GAUTREAU Henri	Rocheservière	Enduit à la chaux (avant 1949)	21 604,07 €	1 500,00 €
FA040	TEXIER Jonathan	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des murs extérieurs finition bardage bois (après 1949)	33 094,96 €	2 000,00 €
FA041	MACOIN Jérôme	Rocheservière	Enduit à la chaux (avant 1949)	15 064,25 €	1 500,00 €
FA042	LUCAS Fabienne	Cugand	Isolation des murs extérieurs finition bardage bois (après 1949)	35 183,84 €	2 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 7 000,00 Euros

Aide Eco PASS					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention	
EC030	COUTURIER Valentin	Montaigu-Vendée (Montaigu)	37 000,00 €	1 500,00 €	
EC031	REMAUD Florian	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	40 000,00 €	1 500,00 €	
EC032	HEGRON Landry	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	60 000,00 €	1 500,00 €	

3 aides pour un montant à payer de 4 500,00 €

Aide à la rénovation d'un logement locatif dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
OPB043	CHAMPAIN Yoann	La Bernardière	Rénovation globale	75 741,00 €	3 000,00 €
OPB044	CHAMAPIN Yoann	La Bernardière	Rénovation globale	83 963,00 €	3 000,00 €
OPB045	SCI NASTEKE	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des murs intérieurs, PAC, menuiseries	20 688,00 €	3 000,00 €

3 aides pour un montant à payer de 9 000,00 €

Le Bureau d'agglomération du 26 janvier 2023 a attribué une subvention de 1 000,00 € à Madame CLENET Nathalie (dossier n°PT778) pour des travaux d'isolation des plafonds rampants, de changement des ouvertures et de remplacement de VMC, permettant d'atteindre un gain énergétique de 19,6 % et le changement d'étiquette énergétique du logement (F>E). Après réception des factures acquittées, il a été constaté que Madame CLENET n'a pas fait réaliser les travaux d'installation de VMC. Le gain énergétique réalisé par les travaux est donc inférieur à 10%. Il est donc proposé au Bureau de revoir le montant de la subvention à la baisse.

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT778	CLENET Nathalie	La Boissière-de-Montaigu	Isolation plafonds rampants, changement des ouvertures	21 556,95 €	500,00 €

1 aide pour un montant à payer de 500,00 €

Le Bureau d'agglomération du 28 avril 2022 a attribué une subvention de 3 000,00 € à Monsieur DAVID Simon (dossier n°PT315) pour des travaux d'isolation des murs intérieurs et des combles, changement des ouvertures et installation d'un poêle à bois, permettant d'atteindre un gain énergétique de 66,8 % et le changement d'étiquette énergétique du logement (F>C). Après réception des factures acquittées, il a été constaté que Monsieur DAVID n'a pas fait réaliser les travaux d'installation de poêle à bois. Le gain énergétique réalisé par les travaux est donc de 50,79% avec atteinte de l'étiquette énergétique D. Il est donc proposé au Bureau de revoir le montant de la subvention à la baisse.

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT315	DAVID Simon	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs intérieurs, changement des ouvertures, isolation des combles	45 329,18 €	1 500,00 €

1 aide pour un montant à payer de 1 500,00 €

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

MOBILITE

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20240201_11 – Règlements des box vélos individuels et collectifs

Florent Limouzin informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence d'organisation des mobilités actives, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, développe son offre de stationnement vélo et doit ainsi définir des règlements d'utilisation des box vélos individuels et collectifs.

Les règlements d'utilisation des box individuels et collectifs visent à assurer le bon fonctionnement de ces box vélos proposés gratuitement aux usagers. Ils précisent les modalités d'utilisation :

- Autoriser l'accès uniquement aux vélos ;
- Limiter les risques d'utilisation abusive : définition d'une durée maximum d'utilisation et interdiction de réservation d'un box sans vélo à l'intérieur ;
- Responsabiliser l'usager et assurer la sécurité en l'invitant à attacher son vélo.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet de règlement d'utilisation des box vélos individuels ; valide le projet de règlement d'utilisation des box vélos collectifs ; autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et appliquer ces deux règlements.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20240201_12 – Convention avec le SyDEV pour l'accompagnement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Florent Limouzin expose que dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la transition énergétique des collectivités vendéennes, le SyDEV reconduit sa proposition d'un dispositif spécifique pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce dispositif respecte les choix d'organisation de chaque EPCI et peut prendre deux formes, au choix : la mise à disposition d'un service « chargé de mission PCAET » (moyen humain) ou un soutien financier pour les collectivités disposant déjà des compétences

L'aide apportée par le SyDEV représenterait 30% du coût d'un ½ poste de chargé de mission PCAET. Elle prendrait la forme d'une subvention couvrant les charges de personnel supportées par Terres de Montaigu et engagées sur le poste de chargé de mission PCAET (hors prestations intellectuelles et frais associés à la logistique, à la communication), avec un maximum de 9 000 € par an soit 54 000 € sur 6 ans. Cette aide serait conditionnée à certaines obligations pour le bénéficiaire explicitées dans le projet de convention ; elles n'amènent pas d'objection.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'accompagnement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et autorise Monsieur le Président à signer la convention de soutien financier et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET

Le Président
Antoine CHEREAU